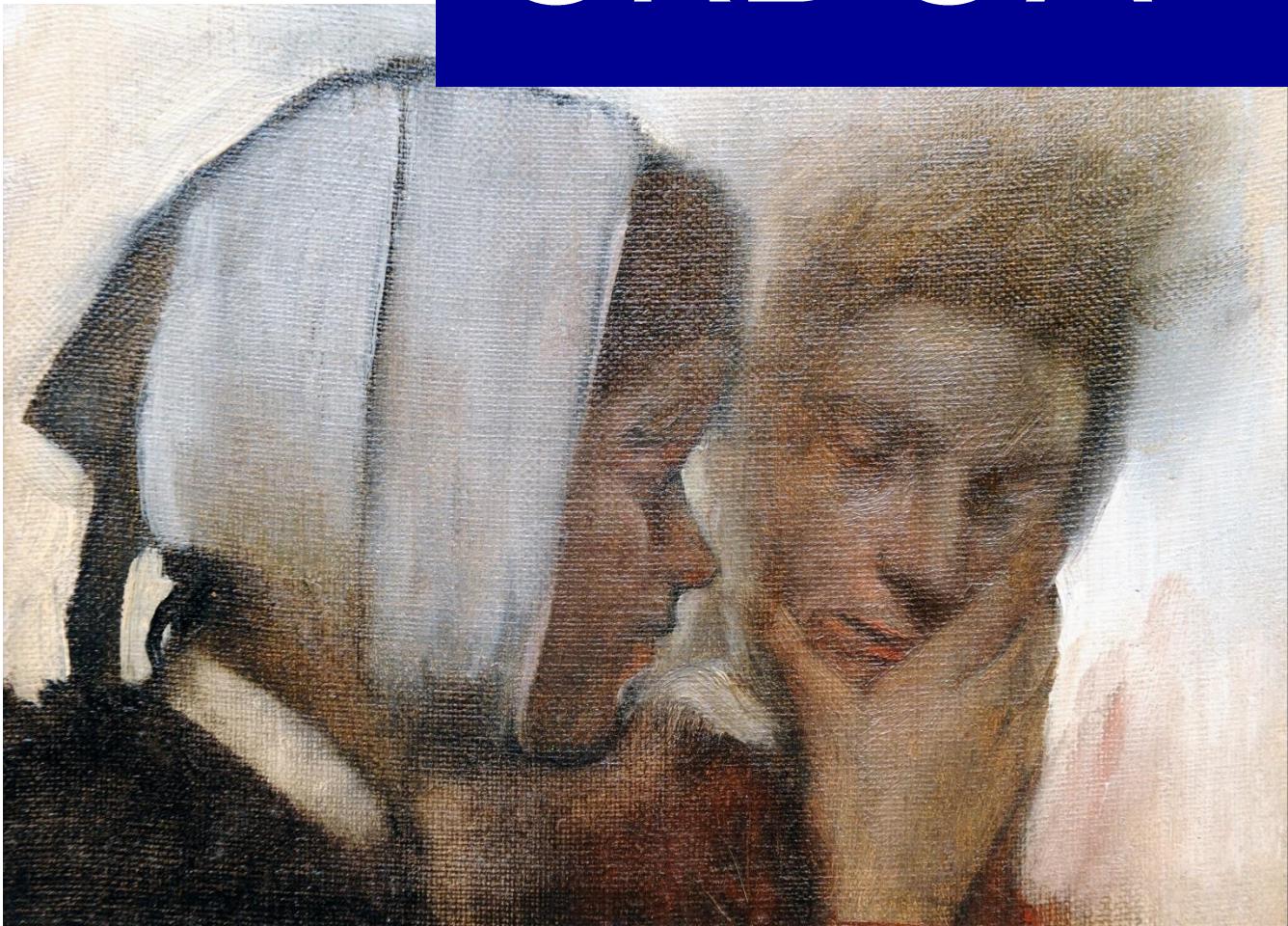




MINISTÈRE  
DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# CRDOA



## RAPPORT SUR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

Publication du 3 décembre 2025

# Table des matières

<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>1 – Les opérations de récolelement des dépôts.....</b>	<b>5</b>
1.1 L'état d'avancement du récolelement des dépôts depuis dix ans .....	6
1.2 Les résultats des récolelements depuis 10 ans .....	7
1.3 L'obligation d'envoi de l'état annuel des dépositaires.....	9
1.4 La régularisation des « sous-dépôts » .....	9
<b>2 – Le post-récbolement des dépôts .....</b>	<b>10</b>
2.1 Les suites réservées aux biens recherchés .....	10
2.2 Œuvres disparues ex-post.....	11
2.3 Œuvres retrouvées depuis le dernier récolelement.....	11
2.4 Plaintes .....	12
2.5 Classements .....	13
<b>Conclusion.....</b>	<b>14</b>
<b>Annexe 1 : textes de références .....</b>	<b>15</b>
<b>Annexe 2 : lexique.....</b>	<b>15</b>
<b>Annexe 3 : liste des œuvres retrouvées après récolelement .....</b>	<b>16</b>
<b>Annexe 4 : liste des œuvres ayant fait ou devant faire l'objet d'un dépôt de plainte.....</b>	<b>18</b>
<b>Annexe 5 : tableau détaillé des récolelements et de leurs suites .....</b>	<b>20</b>

**Illustration de la couverture :** Edgar Degas, « Les Blanchisseuses » (RF 1953 8), œuvre déposée par le musée d'Orsay en 1960 au musée André-Malraux du Havre. Le musée d'Orsay n'avait pas identifié cette œuvre comme étant l'un de ses dépôts lors d'un premier récolelement en 1999 et n'avait donc pas déposé plainte alors que la peinture avait été volée en 1973. Cette dernière a heureusement été identifiée par un particulier, havrais, lors d'un passage en salle des ventes à New York en 2010. Le tableau, récupéré par le ministère de la culture, a de nouveau été déposé au musée André-Malraux en 2011 où il a été récolé en 2012.

# Préambule

La commission de récolelement des dépôts<sup>1</sup> d'œuvres d'art (CRDOA), présidée par une magistrate, présidente de chambre honoraire à la Cour des comptes, est chargée de définir la méthodologie du récolelement général des dépôts d'œuvres d'art de l'État et d'en piloter les opérations. L'article D. 113-27 du code du patrimoine précise que les institutions déposantes « exécutent les opérations de récolelement selon les directives et sous le contrôle de la commission ».

Les œuvres d'art de l'Etat sont :

- **inaliénables** (art. L. 3111-1 du code général de la propriété des personnes publiques) : elles ne peuvent être ni vendues, ni cédées ;
- **imprescriptibles** (art. L. 3111-1 du CG3P) : leur utilisation prolongée n'ouvre aucun droit de propriété. En cas de disparition, elles sont recherchées et peuvent être récupérées, sans limite de temps, auprès de leur détenteur.

La CRDOA veille à ce que, lorsqu'elles sont déposées, ces œuvres soient dûment récolées, c'est-à-dire que soit régulièrement organisé un contrôle de leur présence et leur état. Ses rapports sont des documents qui récapitulent, pour une institution ou pour un territoire (département ou pays), l'ensemble des opérations de récolelement et post-récolelement afférentes. Les chiffres présentés sont issus des rapports de récolelement des déposants. Ces rapports ne recensent pas les mouvements des œuvres (nouveaux dépôts, restitutions, restaurations, transferts), ultérieurs au récolelement, qui n'entrent pas dans le champ de compétence de la commission.

Dans le cas d'un département, ces rapports s'adressent d'abord aux directions régionales des affaires culturelles et aux préfets dont la mobilisation facilite la bonne organisation des opérations de récolelement. Ils visent aussi à servir d'instruments de travail pour les déposants et les dépositaires concernés puisqu'ils présentent un état actualisé des récolelements de dépôts dans le département concerné, en soulignant ce qu'il reste à réaliser (biens non récolés, plaintes à déposer, etc.). Enfin, mis en ligne sur la page CRDOA du site du ministère de la culture, ils sont à la disposition du public.

Dans le département de la Seine-Maritime, les déposants concernés sont :

Le Centre national des arts plastiques (Cnap), établissement public du ministère de la culture. Il a pour mission de soutenir et de promouvoir la création contemporaine dans tous les domaines des arts visuels. Il concourt à l'enrichissement et à la valorisation de la collection de l'Etat composée depuis 1791 par des acquisitions et commandes d'œuvres principalement d'artistes vivants, et il en assure la conservation et la diffusion. Il comprend un service du récolelement composé de huit agents.

Le département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) est chargé de gérer les biens culturels maritimes découverts lors de fouilles archéologiques dans les eaux territoriales françaises. Il possède un volume d'environ 50 000 biens maritimes en dépôt. La plupart de ces biens sont déposés dans des musées, le plus souvent municipaux, mais également au sein de services déconcentrés et collectivités territoriales (commissariats, mairies, préfectures...), voire au domicile de leurs découvreurs. En raison de l'ampleur de ces dépôts, le Drassm a bénéficié de la mise à disposition par la commission d'un agent chargé du récolelement en septembre 2018. Le poste budgétaire lui a été transféré en février 2021.

La manufacture nationale de Sèvres est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 réunie avec le musée national de la céramique à Sèvres, le musée national Adrien Dubouché à Limoges et le Mobilier national, au sein de l'établissement public Manufactures nationales, Sèvres & Mobilier national. La manufacture a pour

---

<sup>1</sup> Sur les notions de dépôts, déposant, dépositaire, récolelement, post-récolelement... : cf. Lexique en annexe 2.

mission de produire des objets d'art en porcelaine grâce à des techniques rigoureusement manuelles, transmises de génération en génération, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. L'établissement consacre la moitié de sa production à la création contemporaine dans le but de préserver les enjeux de la tradition et de la modernité. Les deux musées restent placés sous la tutelle du service des musées de France. Le service des collections de la manufacture comprend quatre agents dont deux chargés du récolement.

Le Mobilier national, établissement public du ministère de la culture. Héritier du Garde-Meuble de la Couronne, le Mobilier national a pour mission de contribuer à l'aménagement de l'hôtel et des résidences affectés au président de la République et au Premier ministre, des ambassades de France, des hôtels ministériels, des hôtels des présidents des assemblées ainsi que des cabinets de travail des chefs des grands corps de l'État. Les demandes d'ameublement hors ces membres de droit sont examinées par la commission de contrôle du Mobilier national. Neuf inspecteurs et deux chargées d'études sont affectés au récolement.

Les musées établissements publics du ministère des armées sont placés sous la tutelle de la direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA). Leur mission est d'assurer la conservation et l'enrichissement des collections nationales, ainsi que la présentation au public du patrimoine historique et culturel dans leurs domaines respectifs. Le département de la Seine-Maritime bénéficie de dépôts du musée de la marine, du musée de l'armée et du musée de l'air et de l'espace.

Les musées nationaux du ministère de la culture, placés sous la tutelle du service des musées de France (SMF). Ce service veille à la gestion des collections des musées (acquisitions, restaurations, mouvement des œuvres, inventaire, diffusion numérique) et il est chargé de la muséographie (bâtiments et équipements), de l'économie des professions et de la recherche. Il coordonne notamment les opérations de récolement des collections des musées.

Le département de la Seine-Maritime bénéficie de dépôts du musée d'archéologie nationale, du musée des arts décoratifs, du musée de la céramique à Sèvres, du musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, du musée du château de Versailles et de Trianon, du musée Guimet, du musée du Louvre, du musée des monuments français, du musée national d'art moderne, du musée national de préhistoire aux Eyzies-de-Tayac, du musée d'Orsay et musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing, du musée du Quai Branly-Jacques Chirac et du musée de la Renaissance à Ecouen.

# 1 – Les opérations de récolelement des dépôts

Le récolelement est conduit par les institutions déposantes. Leurs rapports de mission sont ensuite transmis aux dépositaires, avec copie au secrétariat de la commission. Ces rapports présentent le bilan des récolelements (œuvres récolées, localisées, recherchées) et les suites envisagées pour les œuvres recherchées (classement, plainte, titre de perception, etc.).

Le récolelement s'inscrit dans la politique publique de conservation du patrimoine de l'Etat. Il permet de réagir en cas de disparition d'une œuvre par un dépôt de plainte, de repérer les œuvres nécessitant une restauration et d'y procéder, de vérifier les conditions de conservation, de régulariser les sous-dépôts ou encore d'actualiser par avenant, le cas échéant, les conventions obsolètes. C'est aussi une opportunité de dialogue entre déposant et dépositaire afin d'arrêter une stratégie de dépôts : restitutions, nouveaux dépôts, transferts à une collectivité territoriale, etc.

L'article L. 451-2 du code du patrimoine dispose que les collections des musées de France sont récolées tous les dix ans (y compris les musées relevant du ministère des armées). Les manufactures nationales sont également tenues d'effectuer un récolelement chez chacun des dépositaires de leurs biens tous les dix ans, avec pour le Mobilier national l'indication de l'immeuble où ils sont déposés et de la date de dépôt (article D. 113-21 du code du patrimoine). Le Cnap doit examiner tous les dix ans « *l'état de conservation de ces œuvres et objets d'art* » en dépôt (article D. 113-2 et D. 113-10 du code du patrimoine).

De leur côté, certains dépositaires sont soumis à l'obligation<sup>2</sup> d'établir un état annuel des œuvres qui leur ont été confiées en dépôt, et d'adresser cet état aux déposants concernés. Dans le cas du réseau préfectoral, les préfectures et sous-préfectures adressent leur état annuel à la direction de l'évaluation, de la performance et des affaires financières et immobilières du ministère de l'intérieur (DEPAFI), qui centralise les remontées et en communique la synthèse aux déposants concernés et à la CRDOA.

Le récolelement ne se limite pas à un simple pointage de la présence physique du bien, mais consiste à vérifier, sur pièce et sur place, à partir d'un bien ou de son numéro d'inventaire : la présence du bien, sa localisation, son état, son marquage, la conformité de l'inscription à l'inventaire<sup>3</sup>. Les déposants adressent au dépositaire et à la CRDOA les rapports de récolelement qui sont exploités ci-après.

---

<sup>2</sup> Cf. Annexe 1 pour les textes relatifs au Cnap, au ministère des armées, au Mobilier national (dont Manufacture de Sèvres).

<sup>3</sup> Article 11 de l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolelement.

## 1.1 L'état d'avancement du récolelement des dépôts depuis dix ans

2 017 œuvres d'art de l'État ont été récolées en Seine-Maritime au jour de la publication de ce rapport. Le récolelement de 311 œuvres reste à effectuer.

Déposant	Biens déposés	Biens récolés	Biens restant à récoler	Taux de récolelement
Centre national des arts plastiques	728	686	42	94,23 %
Drassm	6	6	0	100 %
Manufacture de Sèvres	345	336	9	97,39 %
Mobilier national	25	25	0	100 %
Musées armées (DMCA)	222	8	214	3,60 %
Musées culture (SMF)	1002	956	46	95,41 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 328</b>	<b>2017</b>	<b>311</b>	<b>86,64 %</b>

Source : rapports de récolelement des déposants

Le détail des récolelements figure en [annexe 5](#).

Le taux de récolelement pour le département de la Seine-Maritime (86,64 %) est légèrement inférieur à la moyenne des 89 départements déjà étudiés par la CRDOA (88,77 %)<sup>4</sup>, en raison notamment d'un important dépôt en 2001 du musée de l'armée au musée de la Résistance de Forges-les-Eaux non récolé à ce jour. Les biens comptabilisés « à récolter » par la Manufacture de Sèvres l'ont été, mais les rapports de mission n'ont pas été rédigés : ces récolelements n'ont donc pas été pris en compte dans le présent rapport.

A noter : un lot déposé par le département des arts de l'islam du musée du Louvre aux Docks Vauban du Havre ou au musée d'Harfleur a été repéré dans les archives. Il aurait été détruit pendant la guerre. Il n'est pour le moment comptabilisé dans aucun chiffre.

Ce taux de 86,64 % signifie qu'une très grande partie des dépôts consentis dans le département de la Seine-Maritime a été récolée au moins une fois. Pour autant, les fréquences de récolelement ne sont pas toutes satisfaisantes au regard des obligations légales et réglementaires qui s'imposent aux déposants : en effet, sur les 2017 œuvres récolées dans ce département, 1453 l'ont été avant 2015.

En ne considérant que les récolelements effectués au cours des dix dernières années (564 biens), le taux de récolelement réel pour le département de la Seine-Maritime est de 24,22 %.

<sup>4</sup> Rapports consultables sur le site de la CRDOA : <https://bit.ly/3xGHnpl>

## Les MNR du musée de Dieppe



Alfred Sisley (1839-1899), *Les Péniches*, MNR 206

© Dieppe, château-musée, Legros Bertrand. © Caisse nationale des monuments historiques et des sites.

**Deux tableaux longtemps exposés au musée de Dieppe ont depuis peu disparu de ses cimaises : ils n'ont pas été volés mais restitués à leurs propriétaires légitimes, dont ils avaient été spoliés par les Nazis.**

A la fin de la deuxième guerre mondiale, de nombreuses œuvres d'art trouvées en Allemagne sont renvoyées en France parce que certains indices (archives, inscriptions...) laissent penser qu'elles en proviennent. Sur ces 60 000 œuvres, 45 000 sont rapidement restituées à leurs propriétaires. D'autres sont soit vendues, soit confiées à la garde des musées nationaux dans l'attente de trouver leurs propriétaires. Elles constituent ce qu'on appelle des MNR « musées nationaux récupération », acronyme spécifique aux peintures mais employé plus généralement, par commodité, pour les sculptures, objets d'art et pièces archéologiques. Un certain nombre de ces MNR ont été mis en dépôt dans divers musées du territoire national, afin d'être visibles par un large public.

Deux de ces MNR ont ainsi longtemps été exposés au musée de Dieppe.

Le premier, *Bateau sur une mer agitée près d'une côte rocheuse* (école néerlandaise du 17<sup>e</sup> siècle, MNR 645), est saisi en juin 1944 chez les époux Bargeboer, à Nice, parce que de confession juive. Le tableau, rapatrié en France en 1947, est déposé dans un premier temps au Mobilier national puis au musée château de Dieppe dès 1983. Sa restitution aux héritiers du couple Bargeboer est en cours.

Le second tableau est une œuvre d'Alfred Sisley, *Les Péniches* (MNR 206). Dans les années 1930, l'œuvre appartient au marchand d'art parisien juif Grégoire Schusterman. Ce dernier doit fuir Paris dès 1940 et se voit forcé de céder *Les Péniches* en 1941 à un autre marchand d'art, Raphaël Gérard qui, dans la foulée et sous les ordres de l'attaché culturel de l'ambassade d'Allemagne à Paris, le revend à une galerie munichoise.

Récupérée en Allemagne en 1948, l'œuvre est confiée au musée du Louvre en 1950 (puis au musée d'Orsay à compter de 1986) et déposée au musée de Dieppe en 1954, où elle est restée jusqu'en 2024.

Après la guerre, Schusterman entame de longues démarches pour récupérer les œuvres de sa galerie, démarches reprises à sa mort par ses ayants-droit. Le travail de l'historienne de l'art Hélène Ivanoff et de David Zivie, responsable de la mission de recherche de restitution des biens spoliés au ministère de la culture, a finalement permis la restitution du tableau aux descendants de Grégoire Schusterman le 16 mai 2024.

Aujourd'hui, le service des musées de France compte toujours 739 MNR en dépôt, dont 20 pour la Seine-Maritime (Dieppe, Le Havre et Rouen).

**Afin de favoriser l'avancement du récolelement, la CRDOA préconise la logique du mandat : le déposant qui organise une mission de récolelement in situ en profite pour récoler, pour le compte des autres déposants, ce qui peut raisonnablement l'être.**

**Afin de structurer cette démarche de coordination, la CRDOA met désormais à disposition des déposants un espace collaboratif disponible sur la plateforme interministérielle Résana. Ils peuvent y indiquer tous les projets de missions à venir et inviter ainsi les déposants qui le souhaitent à communiquer au déposant récoleur leurs listes de biens à récolter.**

Certes, le coût d'une opération de récolelement ne permet pas à un ou une équipe de récoleurs de diligenter des opérations pour l'ensemble des dépôts de la ville ou du département concernés. C'est pourquoi, à chaque annonce de récolelement publiée dans l'espace collaboratif, la CRDOA effectue un travail de recherche et d'analyse pour proposer au déposant qui se déplace les dépôts qu'il serait possible raisonnablement de récolter : ni trop nombreux, ni trop spécifiques.

Une autre solution consiste à mobiliser les conservateurs et conservateurs-délégués des antiquités et objets d'art (CAOA – CDAOA), ce qui a déjà pu être réalisé dans plusieurs départements (Allier, Ardèche, Haute-Savoie, Loire-Atlantique, etc.) ou le service régional de l'inventaire (Cher, Eure, Indre, etc.) ou encore la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) (Gers, Tarn).

Enfin, les institutions déposantes ont la possibilité d'organiser un récolelement à distance, effectué par le dépositaire. Bien entendu, ce type d'opération n'est pas aussi satisfaisant qu'un récolelement sur place pour beaucoup de déposants ; pour autant, un récolelement à distance sera toujours plus satisfaisant que pas de récolelement du tout.

## 1.2 Les résultats des récolelements

Le tableau ci-dessous présente la situation des dépôts à la date des derniers récolelements.

Déposant	Biens récolés	Biens localisés	Biens recherchés	Taux de disparition
Centre national des arts plastiques	686	503	183	26,68 %
Drassm	6	6	0	0 %
Manufacture de Sèvres	336	174	162	48,21 %
Mobilier national	25	25	0	0 %
Musées armées (DMCA)	8	8	0	0 %
Musées culture (SMF)	956	693	263	27,53 %
<b>TOTAL</b>	<b>2017</b>	<b>1409</b>	<b>608</b>	<b>28,85 %</b>

Source : rapports de récolelement des déposants

Le détail des récolelements figure en [annexe 5](#).

Compte tenu des 26 biens retrouvés et des 3 biens disparus depuis le récolement (cf § 2.2), les biens non localisés représentent 28,85 % des dépôts récolés dans le département, soit un résultat supérieur à la moyenne des 89 départements<sup>5</sup> déjà étudiés par la CRDOA (5,51 %). Ce chiffre est donné sous réserve d'éventuelles disparitions d'œuvres qui n'ont pas été récolées depuis plus de 10 ans, parfois presque 30 ans. Les disparitions s'expliquent en grande partie par les bombardements subis par le département durant la Seconde Guerre mondiale (destruction du Havre notamment).

## 1.3 L'obligation d'envoi de l'état annuel des dépositaires

Pour faciliter les opérations de récolement, et le cas échéant pour signaler des disparitions entre deux récolements, les dépositaires sont tenus de fournir chaque année à chaque déposant concerné un état des dépôts dont ils bénéficient<sup>6</sup>, comportant l'indication de leur emplacement et de leur état de conservation. **Or cette obligation n'est pas toujours respectée. Le respect de cette obligation est pourtant essentiel pour permettre le rapprochement des données des dépositaires avec celles des déposants, afin de faciliter les récolements et, le cas échéant, de réagir rapidement en cas de disparition d'une œuvre.**

Dans le cas du réseau préfectoral, les préfectures et sous-préfectures adressent leur état annuel à la direction de l'évaluation, de la performance et des affaires financières et immobilières du ministère de l'intérieur (DEPAFI), qui centralise les remontées et en communique la synthèse aux déposants concernés et à la CRDOA.

La préfecture de la Seine-Maritime a produit un inventaire dont les chiffres ne correspondent pas à ceux recueillis par la CRDOA. **Les divergences constatées résultent de l'inscription dans l'état annuel de biens ne relevant pas des dépôts de l'Etat d'une part et de la non prise en compte, dans ce recensement, de certains biens non localisés. La préfecture a été interrogée à ce sujet.**

## 1.4 La régularisation des « sous-dépôts »

Certains dépositaires déplacent les biens qu'ils ont reçus en dépôt, sans respecter la règle selon laquelle tout déplacement d'une œuvre déposée doit être autorisé par le déposant. En Seine-Maritime, les sous-dépôts ont été fréquents, rendant souvent complexes les récolements et la localisation des œuvres. Il s'agit presque exclusivement d'œuvres du Cnap. Ainsi :

A Dieppe, plusieurs œuvres déposées au château-musée ont été sous-déposées ailleurs dans la ville (1 œuvre au commissariat de police, 1 à la sous-préfecture) ou dans une autre ville : une œuvre a été répertoriée comme sous-déposée au musée de Rochefort-sur-Mer. Deux œuvres initialement destinées à la mairie ont été sous-déposées au lycée Jean-Ango et dans l'église Saint-Jacques de Dieppe.

Au Havre, les nombreux sous-dépôts ont rendu les récolements extrêmement compliqués. Ainsi, deux œuvres initialement déposées à la sous-préfecture ont été sous-déposées au musée des beaux-arts, dont plusieurs dépôts ont également été épargnés dans la ville : 6 à la sous-préfecture du Havre, 6 à la mairie, 2 au palais de justice, 1 à l'église Notre Dame et 4 au Cercle militaire. Six œuvres initialement destinées à la mairie ont été sous-déposées au musée et 3 au palais de justice.

---

<sup>5</sup>Rapports consultables sur le site de la CRDOA : <https://bit.ly/3xGHnpL>

<sup>6</sup>Obligation réglementaire pour les bénéficiaires des dépôts du Cnap et des manufactures nationales (Manufacture de Sèvres et Mobilier national).

Certains de ces mouvements sont liés au contexte de la seconde guerre mondiale, lors de l'évacuation de collections pour leur sauvegarde et leur protection dans les années 40.

A Rouen : 7 œuvres déposées à la mairie ont été sous-déposées au musée et 1 à l'hôpital Charles Nicolle, tandis que des œuvres destinées au musée des beaux-arts ont été retrouvées à la mairie (3), à la cour d'appel (1), au rectorat (1) et au conseil économique et social régional (1). Enfin, une œuvre déposée à la préfecture a été sous-déposée au musée des beaux-arts.

Des œuvres d'autres déposants sont également concernées par ces changements de localisation : une œuvre du musée de la marine a été sous-déposée sans autorisation à la maison du parc régional des Rives de Seine alors qu'il était initialement déposé au parc naturel régional des Boucles de la Seine normande.

3 œuvres du département des objets d'art du musée du Louvre ont également été déplacées du musée des antiquités de Rouen au musée de la céramique de Rouen.

**La commission rappelle que les dépositaires sont astreints à l'obligation de recueillir l'accord du déposant concerné, préalablement au déplacement d'un bien.** La pratique du déplacement sans information de l'autorité déposante est préjudiciable au bon déroulement des récolements : des biens considérés comme recherchés ont souvent en réalité été juste entreposés dans un autre lieu.

Si ces biens ne reviennent pas dans leur lieu de dépôt initial, **la CRDOA invite le déposant concerné à régulariser ces déplacements avec le dépositaire concerné, afin que l'acte juridique du dépôt (arrêté, convention) coïncide avec son emplacement physique.**

## 2 – Le post-récolement des dépôts

À l'issue des opérations de récolement, le déposant doit déterminer les suites réservées aux œuvres non localisées : dépôt d'une plainte, émission d'un titre de perception, classement (cf. [lexique sur le site du ministère de la culture](#)).

La CRDOA s'assure que chaque rapport de récolement faisant apparaître des biens non localisés soit assorti des suites réservées à ces constats. En cas d'absence de suites réservées, elle demande aux déposants de prendre les décisions qui s'imposent. Si la décision de suite est un dépôt de plainte ou l'émission d'un titre de perception, la CRDOA s'assure de la mise en œuvre effective de ces décisions.

### 2.1 Les suites réservées aux biens recherchés

Le tableau ci-dessous reprend les données relatives aux biens recherchés telles qu'indiquées dans les rapports de récolement et présente la répartition entre les biens qui ont été retrouvés depuis, ceux qui ont fait l'objet d'un classement et ceux qui ont fait ou feront l'objet d'une plainte.

Déposants	Biens recherchés	Dont biens disparus après récolelement	Retrouvés après récolelement	Classements	Plaintes
Cnap	183	3	26	130	27
Manufacture du Sèvres	162	0	0	162	0
Musées culture (SMF)	263	0	0	257	6
<b>TOTAL</b>	<b>608</b>	<b>3</b>	<b>26</b>	<b>549</b>	<b>33</b>

Source : déposants

Le détail des suites figure en [annexe 5](#).

La CRDOA rappelle que les musées nationaux sont tenus de verser les notices de leur biens manquants, y compris ceux qui les présentent déjà sur leur inventaire en ligne, dans le catalogue des biens manquants de Joconde accessible via POP (la plateforme ouverte du patrimoine du ministère de la culture)<sup>7</sup>.

## 2.2 Œuvres disparues ex-post

Trois œuvres du Cnap ont disparu après avoir été récolées :

- un tableau déposé à la mairie de Dieppe et sous-déposé à l'église Saint-Jacques de Dieppe, volé dans la nuit du 6 au 7 novembre 2017 ;
- une sculpture en bronze déposée à la mairie de Veulettes-sur-Mer et volée dans l'espace public dans la nuit du 24 au 25 octobre 2006 ;
- un tableau déposé au musée André-Malraux du Havre et confondu lors du récolelement avec un autre tableau : l'œuvre a donc été depuis déclarée non localisée.

## 2.3 Œuvres retrouvées depuis le dernier récolelement

Certaines œuvres ne sont pas localisées par le déposant au moment du récolelement, mais peuvent être retrouvées ultérieurement, généralement par le dépositaire. La liste des 26 biens retrouvés en Seine-Maritime figure en [annexe 3](#) de ce rapport.

**Ces redécouvertes militent pour qu'avant le récolelement, les dépositaires réalisent un premier pointage des œuvres déposées à partir de la liste des biens à récolter que le déposant leur adresse. Cette méthode peut favoriser des localisations d'œuvres en amont de la campagne de récolelement et non en aval comme dans l'exemple ci-dessus, ce qui peut par exemple éviter des dépôts de plainte non justifiés.**

**Par ailleurs, les dépositaires doivent faciliter les opérations de récolelement en autorisant l'accès à toutes les pièces du (des) bâtiment(s) et les déposants doivent inspecter toutes les pièces dès lors que des œuvres sont manquantes.**

Lorsqu'une œuvre est retrouvée, le dépositaire doit prévenir le déposant concerné qui à son tour alerte la CRDOA ([crdoa@culture.gouv.fr](mailto:crdoa@culture.gouv.fr)) et l'OCBC<sup>8</sup> ([sirasco-ocbc@interieur.gouv.fr](mailto:sirasco-ocbc@interieur.gouv.fr)), afin de supprimer l'œuvre de la base TREIMA<sup>9</sup>, voire de la base de données sur les œuvres d'art volées d'Interpol.

<sup>77</sup> <https://pop.culture.gouv.fr/>

<sup>8</sup> Office central de lutte contre le trafic des biens culturels.

<sup>9</sup> Base de données de l'OCBC qui recense les œuvres d'art ayant fait l'objet d'une plainte.

## 2.4 Plaintes

**La plainte est une action de signalement aux services de police de la disparition d'un bien, ce qui a notamment pour effet d'enregistrer la notice de l'œuvre sur la base de données de l'OCBC, TREIMA, et ainsi de favoriser les chances de redécouverte. La plainte est décidée par le déposant (parfois par le dépositaire qui porte plainte spontanément s'il constate une disparition). C'est généralement le dépositaire qui dépose plainte ; parfois le déposant dans certains cas particuliers (inaction du dépositaire). Le déposant doit communiquer à la CRDOA chaque copie de procès-verbal de plainte.**

La plainte doit comporter le plus de précisions possibles permettant l'identification du bien (dernière localisation connue du bien, dimensions, restaurations, marquages, photographies ou iconographie...) ainsi que tous éléments utiles sur les circonstances des faits. Le délai qui s'écoule entre le constat de la disparition d'une œuvre et le dépôt de plainte afférent doit être le plus court possible, afin de favoriser les chances de redécouverte. La commission note que ce délai est parfois très long (des années), même si les pratiques récentes vont dans le sens d'une amélioration.

Déposants	Total des plaintes	Plaintes déposées	Restant à déposer
Cnap	27	26	1
Musées culture (SMF)	6	4	2
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>30</b>	<b>3</b>

Source : déposants

Les récolements ont donné lieu à 33 demandes de plaintes, dont 3 restent en attente de dépôt.

Le détail des plaintes pour le département de la Seine-Maritime figure en [annexe 4](#) de ce rapport.

Depuis plusieurs années et notamment depuis 2011 avec la création d'Etalab<sup>10</sup>, le gouvernement s'est engagé dans une politique d'ouverture des données publiques. Depuis le 7 octobre 2018, les administrations doivent spontanément publier leurs données. **Dans cette perspective, la commission recommande à tous les déposants de publier en ligne leurs données en matière de dépôts, en indiquant notamment quels sont les biens recherchés, avec photographies, sous réserve du respect des droits de propriété intellectuelle.** Même si la qualité de la photographie n'est pas optimale, sa publication reste de nature à favoriser la redécouverte de l'œuvre, et la démarche répond à l'obligation faite aux administrations de publier leurs données.

Lorsqu'un dépositaire dépose plainte auprès d'un commissariat ou d'une gendarmerie, l'information est censée être communiquée à l'OCBC. Or ce n'est pas toujours le cas. **C'est pourquoi la commission demande aux déposants concernés d'adresser systématiquement la copie du dépôt de plainte et le dossier documentaire à l'OCBC ([sirasco-ocbc@interieur.gouv.fr](mailto:sirasco-ocbc@interieur.gouv.fr)) afin que l'œuvre soit intégrée dans la base TREIMA, voire dans la base de données d'Interpol.**

---

<sup>10</sup> Service du Premier ministre qui coordonne la stratégie de l'administration dans le domaine de la donnée.

## 2.5 Classements

Les récolements des dix dernières années ont donné lieu à 549 classements.

Plusieurs raisons peuvent conduire la commission à constater le classement du dossier :

- la date très ancienne du dépôt,
- l'absence de photographie de l'œuvre, qui réduit les chances de la retrouver et conduit à ne pas encombrer les registres déjà chargés des plaintes enregistrées par les services de police,
- la difficulté d'identifier un objet au sein d'une série archéologique ou de céramique.

**Le classement n'est pas une renonciation à retrouver l'œuvre, qui reste inscrite sur l'inventaire du déposant, sur le registre des dépôts du dépositaire et dans la base de données de la CRDOA. Les musées nationaux ont par ailleurs l'obligation de verser les œuvres disparues qui leur sont affectées dans le catalogue des biens manquants sur Joconde.**

# Conclusion

Le récoletement des biens déposés dans le département de la Seine-Maritime reste inachevé mais à un taux très raisonnable (86,64 %).

Toutefois, les fréquences de récolelement ne sont pas toutes satisfaisantes au regard des obligations légales et réglementaires qui s'imposent aux déposants : en effet, en ne considérant que les récolelements effectués au cours des 10 dernières années, le taux de récolelement réel pour le département de la Seine-Maritime tombe à 24,22 % seulement.

Consciente des difficultés matérielles auxquelles sont confrontés les déposants, la CRDOA préconise que ces derniers développent le principe du mandat : le déposant qui organise une mission de récolelement in situ en profite pour récoler, pour le compte des autres déposants, ce qui peut raisonnablement l'être.

Une autre solution consiste à mobiliser systématiquement les conservateurs et conservateurs-délégués des antiquités et objets d'art (CAOA – CDAOA) et à systématiser les récolelements à distance, c'est-à-dire confier au dépositaire le soin de diligenter le récolelement sous le contrôle du déposant.

Les bombardements subis durant la Seconde Guerre mondiale expliquent en partie le taux important de disparition : 28,85 %. Les bouleversements liés à cette période expliquent également les très nombreux changements de lieux de dépôts des œuvres, notamment au Havre, qui ont rendu les récolelements souvent difficiles : la CRDOA rappelle que les dépositaires doivent impérativement signaler tout déplacement d'œuvre, que les déposants devront régulariser notamment par de nouvelles conventions de dépôts.

L'entreprise générale de récolelement, mise en œuvre selon les directives et sous le contrôle de la CRDOA, a pour objectif premier de préserver et de valoriser le patrimoine culturel français. A ce titre, la CRDOA reste en soutien de tout déposant ou dépositaire qui en émettrait le besoin.

## Annexe 1 : textes de références

- **Code général de la propriété des personnes publiques** : [article L. 2112-1 : domaine public mobilier](#)
- [Circulaire du 15 avril 2019 relative à la gestion des biens culturels mobiliers d'intérêt public appartenant à l'État dans les administrations](#)
- **Textes instituant la CRDOA** : [articles D.113-27 et suivants du code du patrimoine](#)
- **Textes définissant les modes d'intervention des déposants et les obligations des dépositaires :**
  - **Centre national des arts plastiques** : [articles R.113-1 et suivants du code du patrimoine](#)
  - **Mobilier national et Manufacture de Sèvres** : [articles D.113-11 et suivants du code du patrimoine et arrêté du 18 mars 2025](#)
  - **Service des musées de France** : [articles D. 423-9 à D.423-18 et R. 451-26 à R. 451-28 du code du patrimoine](#)
  - [Instruction N° 97/DEF/DMPA/DPC organisant le suivi scientifique et la gestion logistique des biens culturels mobiliers au sein du ministère de la défense et Instruction n° 303/DEF/SGA définissant et organisant au sein du ministère de la défense les musées, centres d'interprétation, conservatoires et salles d'honneur.](#)

## Annexe 2 : lexique

<https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation/Commission-de-recolelement-des-depots-d-œuvres-d-art/Les-outils-de-la-CRDOA>

## Annexe 3 : liste des œuvres retrouvées après récolelement

26 œuvres du Cnap n'ont pas été localisées lors des récolements mais ont été retrouvées ex-post.

1. *La maison de Pierre Corneille* d'Yvonne Jean-Haffen, peinture (FNAC 23729), déposée à la mairie de Barentin a été retrouvée sur le lieu de dépôt.
2. *La branche de pommier* de Melle Agnès, peinture (FNAC 10689), déposée à la mairie de Harfleur a été retrouvée sur le lieu de dépôt.
3. *Idylle rustique* de Robert Henri Busnel, sculpture (FNAC 3513), déposée au Havre a été retrouvée square Saint-Roch.
4. Sans titre d'Albert Féraud, sculpture (FNAC 7506), déposée à la mairie du Havre a été retrouvée au parc Hauser.
5. *Nature morte à la fenêtre* de Janine Montgillat, peinture (FNAC 26145), déposée à la mairie du Havre a été retrouvée sur le lieu de dépôt
6. *Ange terrassé* de Maxime Adam-Tessier, sculpture (FNAC 9052), déposée au musée d'art moderne du Havre a été retrouvée dans les réserves du musée.
7. *Brunette allant à la pêche aux équilles* de Guillaume Cabasson, peinture (FNAC 869-78), déposée au musée d'art moderne du Havre a été retrouvée dans les réserves du musée.
8. *Nature morte* de Jean Jules Louis Cavailles, lithographie (FNAC 24780), déposée au musée d'art moderne du Havre a été retrouvée dans les réserves du musée.
9. *Vacances de Pâques en Normandie* d'Yvonne Delangle-Marevery, peinture (FNAC 11948), déposée au musée d'art moderne du Havre a été retrouvée dans les réserves du musée.
10. *Un coin de cour* de Paul Froment (FNAC 747) déposé au musée d'art moderne du Havre a été retrouvée dans les réserves du musée.
11. *Le Bassin à Saint-Valery* de Léon Gozare, peinture (FNAC 15125), déposée au musée d'art moderne du Havre a été retrouvée dans les réserves du musée.
12. *La Sieste* de Marthe Lanjalley, dessin (FNAC 429), déposé au musée d'art moderne du Havre a été retrouvé dans les réserves du musée.
13. *François I<sup>er</sup>* d'Augustin Alexandre Dumont, sculpture (FNAC PFH-5276), déposée au musée d'art moderne du Havre a été retrouvée en réserves.
14. *La Belle Ferronnière* de Paul Fraillion, peinture (FNAC 1879), déposée au musée d'art moderne du Havre retrouvée en réserves.
15. *Un buveur* de FHA Lafond, peinture (FNAC PFH-5294), déposée au musée d'art moderne du Havre a été retrouvée en réserves
16. *Cyprès et Oliviers, Le Cannet* de Carlos Reymond, peinture (FNAC 10274), déposée au musée d'art moderne du Havre, a été retrouvée en réserves
17. *Pietà* de Justin Sanson, sculpture (FNAC 175, 585), déposée au musée des beaux-arts du Havre a été retrouvée dans l'église Notre-Dame.
18. *Nature morte* de René Mallia (FNAC 12334) déposé à la mairie du Mesnil-Esnard a été retrouvé par le dépositaire
19. *Portrait d'homme* d'Henri André Eynard, dessin (FNAC 13 369), déposé au musée de Lillebonne, retrouvé dans les réserves du musée.
20. *Sloop par gros temps* d'Henri Saillard, peinture (FNAC 13 385), déposée au musée de Lillebonne, retrouvé dans les réserves du musée.
21. *Polynice maudit par Œdipe*, d'Emile Friand (FNAC 57) déposé à la mairie de Rouen pour l'hôtel des Sociétés savantes a été retrouvé à l'Académie des Belles Lettres de Rouen.
22. *Le serment de Brutus* de Paul Leroy (FNAC 59) déposé à la mairie de Rouen pour l'hôtel des Sociétés savantes a été retrouvé à l'Académie des Belles Lettres de Rouen.

23. *L'Etoile du Berger* de Charles Weisser, peinture (FNAC 3725), déposée au musée des beaux-arts de Rouen a été retrouvée sur le lieu de dépôt.
24. *Emile Perrin* par Pierre-Eugène-Emile Hebert, buste en plâtre (FNAC 724), déposé au musée des beaux-arts de Rouen a été retrouvé sur le lieu de dépôt.
25. *Portrait de jeune femme* de Léon Bonhomme, peinture (FNAC 1674), déposée à la préfecture de Rouen a été retrouvée par le dépositaire.
26. *Les Pavots* de Lilly Steiner, peinture (FNAC 21205), déposée à mairie de Saint-Etienne-du-Rouvray a été retrouvée sur le lieu de dépôt.

## Annexe 4 : liste des œuvres ayant fait ou devant faire l'objet d'un dépôt de plainte

### Plaintes déposées

26 œuvres déposées par le Cnap dans le département de Seine-Maritime ont fait l'objet d'un dépôt de plainte :

Onze par la mairie de Barentin pour :

1. *L'automne en Creuse* de Denise Duplessis, tapisserie (FNAC 537)
2. *Cérès de Comte* (FNAC 9384)
3. *Tête d'antilope* de Georges Hilbert (FNAC 9296)
4. *Le viaduc d'Yvonne* Jean-Haffen (FNAC 23730)
5. *La place du marché d'Yvonne* Jean-Haffen (FNAC 23731)
6. *Archange d'Albert Leclerc* (FNAC 7544)
7. *Jeune femme au bord de mer* d'Albert Leclerc (FNAC 9217)
8. *Saint Joseph* de Nicolas Henri Legendre, sculpture (FNAC 6423)
9. *La poule noire* de Claude Lhoste, sculpture (FNAC 9247)
10. *Coq de Morice Lipsi*, sculpture (FNAC 7490)
11. *Le bouquetin* de Hughes Maurin (FNAC 9370)

Une par la mairie de Dieppe pour :

12. *La Vierge de Bon-Secours apaisant la tempête* d'Augusta Lebaron-Desve (Emilie Aglaë Augusta Lebron, dite), peinture (FNAC PFH-6706), volée en 2008

Trois par la mairie d'Oissel sur Seine pour :

13. Sans titre de Roger Casse, esquisse de décoration murale de la maternité de Nancy (FNAC 15780)
14. *Courmarin* de Jacques Falcou (FNAC 15759)
15. Sans titre d'André Helle, esquisse de la décoration murale de l'école de Carhaix (Finistère) (FNAC 15797)

Une par la mairie de Saint-Aubin-lès-Elbeuf et deux par le Cnap pour :

16. *Adonis enfant* de Bertola, sculpture (FNAC 3509) volée en 1976
17. *Paysage de Gargilesse* de Claude Chéreau, peinture (FNAC 23753)
18. *Roses d'Anna Semenoff*, peinture (FNAC 26716)

Six par la mairie de Saint-Etienne-du-Rouvray pour :

19. *Femme nue* de Boris Bernstein (FNAC 7926)
20. *Neige fondante* de Georges Delplanque (FNAC 24742)
21. *Tourettes-sur-Loup* de Georges Delplanque (FNAC 22316)
22. *Vue de Chalon-sur-Saône* de Julien Duriez (FNAC 23283)
23. *Vieux bateaux dans le port de Cherbourg* de Paul-René Poulain (FNAC 24710)
24. *Thalassa* de Léon Severac (FNAC 7144)

Une par le musée associatif Biochet-Brechot de Rive-en-Seine pour :

25. *Tête d'amour* d'Emile Bréchot, sculpture (FNAC 2559)

Une par la mairie de Veulette-sur-Mer pour :

26. *Petite Lorraine offrant des fleurs* d'Henri Legendre, sculpture (FNAC 6097)

4 œuvres déposées par des musées relevant du service des musées de France ont fait l'objet d'un dépôt de plainte :

Une par la mairie de Saint-Aubin-lès-Elbeuf pour une œuvre du musée d'Orsay :

27. *Pro patria* d'Emile-Edouard Peynot, sculpture (RF 4038)

Une par le musée dans la rue de Barentin pour une œuvre du musée national d'art moderne :

28. *Cerf Cariacou* d'Anne-Marie Profillet (AM 862 S), volé en 2011.

Une par le musée des antiquités de Rouen pour une œuvre du département des objets d'art du musée du Louvre :

29. Une coupe, anonyme (SN 822) dont le vol est avéré.

Une par le musée associatif Biochet-Brechot de Rive-en-Seine pour une œuvre du département des peintures du musée du Louvre :

30. *Vue d'une partie de la grande mosquée de Cordoue* d'Hippolyte Sebron, peinture (RF 573)

### **Plaintes restant à déposer**

Une œuvre a fait l'objet d'une demande de dépôt de plainte par le Cnap à la mairie Saint-Aubin-lès-Elbeuf pour :

1. *Lionne couchée* de René Paris (FNAC 4065), volée en 1989.

Deux œuvres ont fait l'objet d'une demande de dépôt de plainte par le département des peintures du musée du Louvre :

Une plainte a été demandée au musée Louis Philippe d'Eu pour :

2. *Portrait du roi Louis-Philippe* de Louis Hersent, peinture (Inv. 5336).

Une plainte a été demandée en 2020 au musée des beaux-arts de Rouen pour :

3. *Chevaux et postillons* de Théodore Géricault, peinture (MI 1378)

## Annexe 5 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Commune	Lieux de dépôt	Déposants	Année récolement	A récoler	Récolé	Localisé	Recherché	Retrouvé	Classement	Disparus ex-post	Plainte
Barentin	Espace culturel André Siegfried / Salle Camille Claudel	Marine	2011	0	1	1	0	0	0	0	0
Barentin	Espace culturel André Siegfried / Salle Camille Claudel	Orsay	2023	0	1	1	0	0	0	0	0
Barentin	Mairie	Cnap	2003	0	86	63	23	1	11	0	11
Barentin	Musée dans la rue	MNAM	1999	0	2	1	1	0	0	0	1
Barentin	Musée dans la rue	Orsay	2023	0	2	2	0	0	0	0	0
Bolbec	Mairie	Cnap	1997	0	3	2	1	0	1	0	0
Canteleu	Mairie	Cnap	1998	0	3	0	3	0	3	0	0
Caudebec-lès-Elbeufs	Mairie	Cnap	1998	0	1	1	0	0	0	0	0
Clères	Mairie	Cnap	1997	0	3	1	2	0	2	0	0
Darnetal	Mairie	Cnap	1998	0	2	2	0	0	0	0	0
Deville-lès-Rouen	Mairie	Cnap	1998	0	2	2	0	0	0	0	0
Dieppe	Bibliothèque municipale	Sèvres		1	0	0	0	0	0	0	0
Dieppe	Chambre de commerce et d'industrie	Cnap	1997	0	5	5	0	0	0	0	0
Dieppe	Chambre de commerce et d'industrie	Sèvres		4	0	0	0	0	0	0	0
Dieppe	Château-musée de Dieppe	Cnap	1997	0	36	26	10	0	10	0	0
Dieppe	Château-musée de Dieppe	Sèvres	2019	0	85	62	23	0	23	0	0
Dieppe	Château-musée de Dieppe	Louvre-DOA	2017	0	5	5	0	0	0	0	0
Dieppe	Château-musée de Dieppe	Louvre-Peintures	2017	0	10	9	1	0	1	0	0
Dieppe	Château-musée de Dieppe	MNAM	1997	1	7	7	0	0	0	0	0
Dieppe	Château-musée de Dieppe	MQB	1999	0	2	0	2	0	2	0	0
Dieppe	Château-musée de Dieppe	Orsay-Peintures	2012	0	8	8	0	0	0	0	0
Dieppe	Communauté d'agglomération de la région dieppoise	Sèvres	2019	0	2	1	1	0	1	0	0

Commune	Lieux de dépôt	Déposants	Année récolement	A récoler	Récolé	Localisé	Recherché	Retrouvé	Classement	Disparus ex-post	Plainte
Dieppe	Eglise de Neuville-les-Dieppe	Cnap	1997	0	2	2	0	0	0	0	0
Dieppe	Mairie	Cnap	1997	0	4	1	3	0	2	1	1
Dieppe	Mairie	Sèvres		1	0	0	0	0	0	0	0
Dieppe	Sous-préfecture	Cnap	1997	0	3	2	1	0	1	0	0
Dieppe	Tribunal de commerce	Sèvres		3	0	0	0	0	0	0	0
Elbeuf	La Fabrique des Savoires	Cnap	1997	0	6	3	3	0	3	0	0
Elbeuf	La Fabrique des Savoires	Orsay-Peintures	2012	0	1	1	0	0	0	0	0
Eslettes	Mairie	Cnap	1998	0	1	0	1	0	1	0	0
Eu	Musée Louis-Philippe	Cnap	1997	0	4	4	0	0	0	0	0
Eu	Musée Louis-Philippe	Mobilier national	2017	0	22	22	0	0	0	0	0
Eu	Musée Louis-Philippe	Louvre-Peintures	2017	0	5	3	2	0	1	0	1
Eu	Musée Louis-Philippe	Louvre-Sculptures	2017	0	2	2	0	0	0	0	0
Eu	Musée Louis-Philippe	MCS	1998	0	2	2	0	0	0	0	0
Eu	Musée Louis-Philippe	Versailles	1997	0	33	33	0	0	0	0	0
Fécamp	Chez un particulier	Drassm	2023	0	1	1	0	0	0	0	0
Fécamp	Les Pêcheries, musée de Fécamp	Cnap	1997	0	15	12	3	0	3	0	0
Fécamp	Les Pêcheries, musée de Fécamp	MCS		3	0	0	0	0	0	0	0
Fécamp	Les Pêcheries, musée de Fécamp	Orsay	2012	0	5	5	0	0	0	0	0
Forges-les-Eaux	Musée de la résistance et de la déportation	Air et espace	2011	0	1	1	0	0	0	0	0
Forges-les-Eaux	Musée de la résistance et de la déportation	Armée		213	0	0	0	0	0	0	0
Gournay-en-Bray	Mairie	Cnap	1997	0	1	1	0	0	0	0	0
Harfleur	Mairie	Cnap	1997	0	8	6	2	1	1	0	0
La Londe	Mairie	Cnap	1998	0	3	3	0	0	0	0	0
Le Grand Quévilly	Mairie	Cnap	1998	0	6	5	1	0	1	0	0
Le Havre	Comar Le Havre	Marine	2012	0	2	2	0	0	0	0	0
Le Havre	Ecole des beaux-arts	Cnap	1998	0	1	0	1	0	1	0	0
Le Havre	Fort de Tourneville	Louvre-DAGER	2017	0	6	2	4	0	4	0	0

Commune	Lieux de dépôt	Déposants	Année récolement	A récoler	Récolé	Localisé	Recherché	Retrouvé	Classement	Disparus ex-post	Plainte
Le Havre	Mairie	Cnap	1998	0	19	11	8	3	5	0	0
Le Havre	Mairie	Sèvres	2023	0	35	0	35	0	35	0	0
Le Havre	Maison de la culture Oscar Niemeyer	Cnap	1999	0	2	2	0	0	0	0	0
Le Havre	Maison de l'armateur	Sèvres	2023	0	4	4	0	0	0	0	0
Le Havre	Maison de l'armateur	MNP	2010	0	162	158	4	0	4	0	0
Le Havre	Maison de l'armateur	MQB	2024	0	2	2	0	0	0	0	0
Le Havre	Musée d'archéologie du Prieuré de Graville	Louvre-Sculptures	2017	0	1	1	0	0	0	0	0
Le Havre	Musée d'art moderne André Malraux – MUMA	Cnap	1998	42	155	113	42	12	30	1	0
Le Havre	Musée d'art moderne André Malraux – MUMA	Louvre-Peintures	2017	0	9	6	3	0	3	0	0
Le Havre	Musée d'art moderne André Malraux – MUMA	MCS	1997	0	20	20	0	0	0	0	0
Le Havre	Musée d'art moderne André Malraux – MUMA	MNAM	2011	0	36	36	0	0	0	0	0
Le Havre	Musée d'art moderne André Malraux – MUMA	Orsay	2012	0	5	5	0	0	0	0	0
Le Havre	Muséum d'histoire naturelle	Guimet	1999	0	152	0	152	0	152	0	0
Le Havre	Muséum d'histoire naturelle	Louvre-DAE	2006	0	5	0	5	0	5	0	0
Le Havre	Société des régates	Marine	2012	0	1	1	0	0	0	0	0
Le Havre	Sous-préfecture	Cnap	1999	0	6	5	1	0	1	0	0
Le Havre	Sous-préfecture	Orsay	1999	0	2	2	0	0	0	0	0
Le Mesnil Esnard	Mairie	Cnap	1998	0	4	0	4	1	3	0	0
Le Tilleul	Mairie	Louvre-Peintures	2020	0	1	0	1	0	1	0	0
Le Tréport	Mairie	Cnap	1998	0	1	1	0	0	0	0	0
Lillebonne	Mairie	Cnap	1997	0	1	1	0	0	0	0	0
Lillebonne	Musée de Lillebonne	Cnap	1997	0	6	4	2	2	0	0	0
Luneray	Mairie	Cnap	1998	0	1	1	0	0	0	0	0
Maromme	Mairie	Cnap	1998	0	2	1	1	0	1		0
Mertainville Epreville	Musée des traditions et arts normands	MuCEM	1997	0	1	1	0	0	0	0	0

Commune	Lieux de dépôt	Déposants	Année récolement	A récoler	Récolé	Localisé	Recherché	Retrouvé	Classement	Disparus ex-post	Plainte
Montivilliers	Mairie	Cnap	1998	0	4	3	1	0	1	0	0
Neufchâtel-en-Bray	Mairie	Cnap	1998	0	3	2	1	0	1	0	0
Neufchâtel-en-Bray	Musée des arts et traditions populaires Mathon-Durand	Louvre-Peintures	2017	0	1	0	1	0	1	0	0
ND-de-Bliquetuit	Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande	Marine	2011	0	1	1	0	0	0	0	0
ND-de-Bondeville	Musée industriel de la corderie Valois	Louvre-DAE	1999	0	1	1	0	0	0	0	0
Offranville	Mairie	Cnap	1997	0	1	1	0	0	0	0	0
Offranville	Musée Jacques-Emile Blanche	Orsay-Peintures	2012	0	1	1	0	0	0	0	0
Oissel-sur-Seine	Mairie	Cnap	1998	0	9	5	4	0	1	0	3
Pavilly	Mairie	Cnap	1998	0	1	0	1	0	1	0	0
Rives-en-Seine	Maison Vacquerie - Musée départemental victor hugo	MNAM		1	0	0	0	0	0	0	0
Rives-en-Seine	Musée associatif Biochet-Brechot	Cnap	1998	0	2	1	1	0	0	0	1
Rives-en-Seine	Musée associatif Biochet-Brechot	Louvre-Peintures	2019	0	1	0	1	0	0	0	1
Rouen	Cathédrale Notre-Dame	Cnap	1999	0	10	7	3	0	3	0	0
Rouen	Cathédrale Notre-Dame de Rouen	Mobilier national	1998	0	1	1	0	0	0	0	0
Rouen	Cour d'appel	Cnap	1999	0	4	3	1	0	1	0	0
Rouen	Cour d'appel	Mobilier national	2019	0	2	2	0	0	0	0	0
Rouen	Délégation militaire départementale	Armée	2024	0	1	1	0	0	0	0	0
Rouen	Ecole régionale des beaux-arts	Cnap	1999	0	2	0	2	0	2	0	0
Rouen	Ecole supérieure d'art et de design	MMF		17	0	0	0	0	0	0	0
Rouen	Historial Jeanne d'Arc	Armée		2	0	0	0	0	0	0	0
Rouen	Lycée Pierre Corneille	Cnap	1999	0	1	1	0	0	0	0	0
Rouen	Mairie	Cnap	1999	0	22	15	7	2	5	0	0
Rouen	Musée de la céramique	Sèvres	2019	0	134	107	27	0	27	0	0
Rouen	Musée de la céramique	Guimet	2000	0	171	165	6	0	6	0	0
Rouen	Musée de la céramique	Louvre-DOA	2017	0	2	2	0	0	0	0	0

Commune	Lieux de dépôt	Déposants	Année récolement	A récoler	Récolé	Localisé	Recherché	Retrouvé	Classement	Disparus ex-post	Plainte
Rouen	Musée de la céramique	Louvre-Sculptures	2017	0	3	3	0	0	0	0	0
Rouen	Musée de la céramique	MAD		13	0	0	0	0	0	0	0
Rouen	Musée de la céramique	MCS	2019	5	13	13	0	0	0	0	0
Rouen	Musée des antiquités	Ecouen	2023	0	2	2	0	0	0	0	0
Rouen	Musée des antiquités	Louvre-DAE (2002, 2011, 2013)	2017	0	6	6	0	0	0	0	0
Rouen	Musée des antiquités	Louvre-DAE (Antinoé 1904)	1999	0	1	1	0	0	0	0	0
Rouen	Musée des antiquités	Louvre-DAGER (Campana)	2002	0	9	8	1	0	1	0	0
Rouen	Musée des antiquités	Louvre-DAO	2017	0	37	6	31	0	31	0	0
Rouen	Musée des antiquités	Louvre-DOA	2017	0	7	5	2	0	1	0	1
Rouen	Musée des antiquités	Louvre-Peintures (1863)	2017	0	1	1	0	0	0	0	0
Rouen	Musée des antiquités	Louvre-Sculptures	2017	0	32	32	0	0	0	0	0
Rouen	Musée des antiquités	SMF-MAN	1997	0	63	27	36	0	36	0	0
Rouen	Musée des beaux-arts	Cnap	1998	0	160	146	14	2	12	0	0
Rouen	Musée des beaux-arts	Ecouen	2013	0	4	4	0	0	0	0	0
Rouen	Musée des beaux-arts	Louvre-Peintures	2017	0	11	10	1	0	0	0	1
Rouen	Musée des beaux-arts	Louvre-Peintures (Concessions)	2017	0	2	0	2	0	2	0	0
Rouen	Musée des beaux-arts	Louvre-Peintures (Envois de l'Etat)	2017	0	7	4	3	0	3	0	0
Rouen	Musée des beaux-arts	Louvre-Sculptures	1997	0	5	5	0	0	0	0	0
Rouen	Musée des beaux-arts	MNAM	2011	6	46	46	0	0	0	0	0
Rouen	Musée des beaux-arts	Orsay-AG	1997	0	14	14	0	0	0	0	0
Rouen	Musée des beaux-arts	Orsay-Peintures	2021	0	24	24	0	0	0	0	0
Rouen	Palais de justice	Louvre-Peintures	2021	0	2	0	2	0	2	0	0
Rouen	Préfecture	Cnap	2010	0	22	3	19	1	18	0	0
Rouen	Préfecture	Sèvres	2019	0	76	0	76	0	76	0	0
Rouen	Préfecture	Louvre-Peintures	2021	0	1	0	1	0	1	0	0
Rouen	Rectorat	Cnap	1998	0	9	9	0	0	0	0	0

Commune	Lieux de dépôt	Déposants	Année récolelement	A récoler	Récolé	Localisé	Recherché	Retrouvé	Classement	Disparus ex-post	Plainte
Saint-Aubin-lès-Elboeuf	Mairie	Cnap	1998	0	12	8	4	0	0	0	4
Saint-Aubin-lès-Elboeuf	Mairie	Orsay	2012	0	2	1	1	0	0	0	1
Sainte-Adresse	Mairie	Cnap	1998	0	1	1	0	0	0	0	0
Sainte-Austreberth	Mairie	Cnap	1998	0	2	2	0	0	0	0	0
Saint-Etienne-du-Rouvray	Mairie	Cnap	1998	0	7	0	7	1	0	0	6
Saint-Eustache-la-Forêt	Eglise	Cnap	1997	0	2	2	0	0	0	0	0
Saint-Riquier-es-Plains	Chez un particulier	Drassm	2023	0	5	5	0	0	0	0	0
Saint-Romain-de-Colbosc	Mairie	Cnap	1998	0	3	3	0	0	0	0	0
Saint-Valéry-en-Caux	Mairie	Cnap	1998	0	4	0	4	0	4	0	0
Saint-Vigor-d'Ymonville	Eglise	Cnap	1997	0	2	2	0	0	0	0	0
Valmont	Mairie	Cnap	1998	0	1	1	0	0	0	0	0
Veulettes-sur-Mer	Mairie	Cnap	1998	0	1	0	1	0	0	1	1
Villers-Ecalles	Mairie	Cnap	1997	0	1	0	1	0	1	0	0
Yvetot	Mairie	Cnap	1998	0	8	8	0	0	0	0	0
<b>Total</b>				<b>311</b>	<b>2017</b>	<b>1409</b>	<b>608</b>	<b>26</b>	<b>549</b>	<b>3</b>	<b>33</b>

Vert : récolelement à jour – Jaune : récolelement à renouveler - Bleu : les biens restent à récoler

#### Légende du tableau

Air et espace : musée de l'air et de l'espace

Armée : musée de l'armée

Cnap : Centre national des arts plastiques

Drassm : Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines

Ecouen : musée national de la Renaissance - château d'Ecouen

Guimet : musée Guimet

Louvre-DAE : département des antiquités égyptiennes du musée du Louvre

Louvre-DAGER : département des antiquités grecques, étrusques et romaines du musée du Louvre

Louvre-DAO : département des antiquités orientales du musée du Louvre

Louvre-DOA : département des objets d'art du musée du Louvre

Louvre-DP : Louvre -département des peintures du musée du Louvre

MAD : musée des arts décoratifs

MAN : musée d'archéologie nationale

Marine : Musée national de la marine

MCS : musée national de la céramique

MMF : musée des monuments français

MNAM : musée national d'art moderne

MNP : musée national de la préhistoire

MQB : musée du Quai-Branly

MUCEM : musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée

Orsay : musée d'Orsay et musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing

Sèvres : manufacture de Sèvres

Versailles : musée du château de Versailles et de Trianon